

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N. 13, rue La montagne, Basse-Ville.

BAUME DE CERISES SAUVAGES DE WISTAR, LE GRAND REMÈDE POUR LA CONSOMPTION.

et la meilleure médecine connue pour l'asthme dans tous ses périodes, les maladies de foie, la bronchite, l'influenza, les toux, les rhumes, le saignement de nez, la courte haleine, les douleurs et faiblesses de côté, de poitrine, etc., et toutes autres maladies des ORGANES PULMONAIRES.

UNE maladie très-grave, et sur laquelle ce Baume exerce une très-puissante influence, est le MAL DE FOIE.

Pour lequel il a été trouvé incontestablement plus efficace qu'aucun autre remède employé jusqu'à présent. Dans des cas nombreux où les malades avaient enduré de longues et pénibles souffrances de cette maladie, et lorsque le MERCURE avait été employé en vain, l'usage de ce Baume a rendu au foie son action salutaire et a souvent effacé des

CURES PERMANENTES.

Après que tout autre remède connu eut faili à produire l'effet désiré. Outre son efficacité dans cette maladie, on le trouve aussi un remède très efficace pour L'ASTHME,

maladie dans laquelle il en a été fait un usage très-étendu avec un succès décisif, même dans des cas où elle existait depuis des années. Non seulement ce remède émane d'un médecin régulier, mais il a été bien éprouvé dans toutes les maladies pour lesquelles on le recommande. Aussi ne veut-on ni l'employer d'un marchand mystérieux ni tromper le public en aucune manière par un étiquetage trop pompeux de ses vertus : contraire à ce qui se fait de nos jours, nous avons aperçu de son utilité, et l'on se hâte de pouvoir donner de son efficacité sans vanité, des preuves qui convaincront les plus incrédules que le CONSUMPTION PEUT ÊTRE GUÉRIE, si l'on a recours à temps à ce remède.

Il n'est peut-être aucune des maladies dont notre pays est infecté qui fasse actuellement un aussi grand nombre de victimes que le cancer et tous les autres cancers inépuisables entrainés dans la tombe par cette épidémie de nouvelles victimes ajoutées à celles qui y ont déjà entraînés. Malheur à la société si elle n'est arrêtée par un remède, nul n'est à l'abri de son terrible emprise. Le cancer, l'âge entre deux âges et le jeunisme, tous ces maux également de nature à être combattus par ce remède. Le cancer a rendu le système lymphatique à l'origine des maladies, et dont la bonne conduite lui préparait la jouissance sans peine et sans danger de la vie, sont les suites de la Consumption pénétrant dans les entrailles et l'arrachant d'un monde toujours plein d'attraits pour les esprits qui regardent avec complaisance des jours bien passés. N'y a-t-il point de secours pour les affligés ? point de préservatif des dangers qui nous environnent dans notre climat variable et capricieux ? Nous pensons qu'il y en a, et si l'on peut en croire ceux dont la véracité, au moins, n'est pas mise en doute, il y a un préservatif et un remède.

OPINION D'UN MÉDECIN RÉGULIER.

Je certifie que le recommandé depuis deux ans l'usage du BAUME DE CERISES SAUVAGES DE WISTAR pour les maladies pulmonaires, et que les malades en ont à ma connaissance employé bien des bouteilles, toujours avec des résultats avantageux. Dans deux cas où l'on croyait qu'il y avait consumption confirmée, la cécité sauvage a effectué une cure.

POINT DE CHARLATANERIE! POINT DE DÉCEPTION!

Toutes les relations publiées de cures effectuées par cette médecine sont, de tout point, vraies. Différence des contrefaçons et des imitations. L'efficacité à la fois étonnante et sans pareille du Baume de cerises sauvages du docteur Wistar, dans toutes les maladies pour lesquelles on le recommande, guérissant comme il le fait dans des cas après que l'habileté des meilleurs médecins a faili. Va mis en grande vogue et lui a procuré une demande qui va toujours croissant. Ce fait a engagé plusieurs contrefacteurs et imitateurs, sans principes à débiter sous le même nom des mélanges de même apparence pour le vrai Baume.

Ayez soin d'obtenir le VRAI BAUME DE CERISES SAUVAGES DU DR. WISTAR. Aucun n'est le vrai s'il n'est signé J. BUTTS. Adressez toutes commandes à SEITH W. FOWLES, Boston, Massachusetts. A vendre, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES, Place du Marché de la Haute-Ville. JOHN MUSSON, Droguiste, Québec.

29 juillet 1846. A VENDRE. DEUX Obligations de 50 louis chacune avec garanties. S'adresser à ce bureau. Québec, 21 juin 1847.

UN ADDITION au fonds de PIANOS déjà en main, les soussignés viennent d'en recevoir un NOUVEL ASSORTIMENT, et ils les vendront à bas prix. J. H. WYSE & Co., 26 rue la Montagne, 11 rue du Palais. N. B.—PIANOS A LOUER. Québec, 20 novembre 1846. 16

AVERTISSEMENT. A VENDRE ET A LOUER: 1. A VENDRE:—Une jolie maison en pierres, à deux étages et dans le meilleur ordre possible, située en cette Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, près de l'Épiscopat. S'adresser à J. B. TRUDELLÉ, Notaire, 24 mars 1847. 26 Rue Ste. Anne, No 27.

DEUX Messieurs pourront avoir des appartements privés avec pension, chez une famille respectable dans la Haute-Ville. Pour information, s'adresser à l'imprimerie canadienne. Québec, 17 mai 1847.



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR FRÉCHETTE & FRÈRE, IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES, No. 13, Rue La Montagne.

Nos Institutions, Notre Langue et nos Loix!

NEW-YORK. (Suite et fin.)

Tarif des Etats-Unis.—Les chiffres que nous avons donnés ailleurs montrent que, dans ce pays dont la population et la richesse se sont accrues d'une manière si extraordinaire, le commerce extérieur ne s'est pas proportionnellement étendu, et que, dans les dix années qui ont expiré en 1830, il est demeuré à peu près stationnaire. Et pourtant, en considérant le génie actif et entreprenant des habitants, particulièrement ceux des Etats de la Nouvelle-Angleterre et de New-York, et leur habileté dans la navigation, l'on était fondé à espérer que le commerce extérieur suivrait le développement des ressources intérieures. S'il n'en a pas été ainsi, on doit l'attribuer entièrement à la politique du gouvernement fédéral. Le Congrès paraît avoir pensé que la marche si rapidement croissante de la prospérité publique pourrait être accélérée par des réglemens de douanes, c'est-à-dire en donnant une direction artificielle à l'industrie nationale, et en la poussant dans des voies où elle ne fait pas naturellement entrée.

Tout le monde qui a la moindre connaissance de la situation des Etats-Unis, qui sait que ce pays possède une étendue presque illimitée de terres fertiles et encore sans propriétaires particuliers, que la population y est encore comparativement faible et le taux des salaires élevé, ne saurait douter que pendant une longue suite d'années l'agriculture ne soit l'occupation la plus profitable à laquelle les habitants puissent se livrer. Il est également évident que les branches d'industrie manufacturière qui sont naturellement appropriées à la situation toute spéciale du pays prendront une extension graduelle et deviendront de plus en plus florissantes, à mesure que la population deviendra plus compacte, et que l'avantage qui existe aujourd'hui du côté de l'agriculture cessera d'être aussi immense. Mais créer prématurément des manufactures à l'aide de droits et de prohibitions, c'est forcer une portion de l'industrie et des capitaux du pays à prendre la direction la moins productive.

Telle a été cependant, durant une longue suite d'années, la politique de la législature américaine. De 1816 à 1832, le congrès a paru prendre à tâche de développer dans le pays l'industrie manufacturière en imposant des droits exorbitants sur la plupart des articles manufacturés importés de l'étranger. Il est clair que, lors même que les articles fabriqués en Amérique par suite de ce système eussent été à aussi bon marché que ceux qu'ils remplaçaient, il n'y aurait eu à cela rien de gagné, car, à quelque degré qu'eût été diminuée l'importation des articles de fabrication étrangère, il aurait nécessairement dû y avoir une diminution correspondante dans l'exportation des produits américains; de sorte que, dans cette supposition la plus favorable, on n'aurait fait qu'élever une branche d'industrie aux dépens d'une autre qui avait un droit égal à la protection du gouvernement. Mais le système américain n'était pas si inoffensif. Loin que les articles fabriqués dans le pays fussent à aussi bon marché que ceux provenant des manufactures de l'Europe, ils étaient de 20 jusqu'à 100 p. 100 plus chers. Les écrivains américains ont diversement évalué le sacrifice pécuniaire qui fut ainsi imposé annuellement à la nation; mais ceux qui étaient le plus à même d'en apprécier l'étendue l'ont porté à 50 ou 60 millions de dollars (de 270 à 325,000,000 fr.) Et cette charge accablante, charge presque triple du montant de toutes les dépenses publiques de l'Union, fut imposée sans aucun but d'utilité générale, et ne produisit rien que du mal.

Tout l'effet de ce système fut de détourner une portion notable du capital national de la production du coton, du riz, du blé, du tabac, etc.; articles que l'on donnait aux étrangers en paiement de leurs marchandises, pour l'appliquer à la production de ces marchandises elles-mêmes! Et comme ce genre d'industrie n'est nullement approprié aux ressources du pays, on flappa la masse générale des citoyens de l'Union d'une taxe de plus de 300,000,000 fr. par an pour mettre les manufacturiers à même de continuer de travailler à perte. Si ce système n'a pas été plus pernicieux, on en est uniquement redevable à la contenance qu'il a suscitée. Il a eu néanmoins des effets assez funestes: il a causé une

très grande hausse dans les prix de quantité d'articles importante, restreint la navigation du pays, et jeté une partie de son commerce entre les mains d'étrangers qui l'exerçaient en fraude.

Il est difficile de savoir combien de temps ce système détestable aurait pu se maintenir, s'il n'avait affecté que les intérêts commerciaux, et n'eût pas eu de conséquences politiques. Il était principalement appuyé par les états du Nord. Il serait probablement impossible de prouver qu'il leur ait été du moindre avantage; mais une chose tout-à-fait certaine, c'est qu'il fut extrêmement préjudiciable aux états du Sud. Les principales productions de ceux-ci sont le coton, le tabac et le riz, dont la plus grande partie s'exportait à l'étranger. Les planteurs ne tardèrent pas à s'apercevoir que toute restriction mise à l'importation des marchandises étrangères causait une diminution correspondante dans l'exportation de leurs denrées. Les intérêts des deux grandes sections de la république se trouvant ainsi en opposition, et il s'en suivit de la part des états du Sud, d'énergiques remontrances auxquelles le congrès n'eut pas égard. Irrité de se voir avec si peu de ménagements, la Caroline du Sud prit le parti décisif de refuser d'exécuter les lois de douanes, et menaça, dans le cas où l'on venait à lui céder, de repousser la force par la force et de se séparer de l'Union. Ce fut un coup mortel porté au tarif.

Le congrès sentit alors qu'il était nécessaire de reculer. En effet, il n'y avait pas de milieu: il fallait modifier le tarif ou voir l'intégrité de l'Union compromise. En conséquence, il fut passé, le 14 juillet 1832, un acte portant qu'une réduction considérable aurait lieu, à partir du 3 mars 1832, dans les droits imposés sur divers articles d'importation étrangère, et, à la veille de l'exécution de cet acte (le 2 mars 1833) il en fut passé un nouveau, communément appelé bill de M. Clay, pour un nouveau tarif, qui prescrivait pour l'avenir une réduction graduelle de tous les droits. Ces mesures judicieuses rétablirent la tranquillité, et l'on ne saurait douter que, sous tous les rapports, elles ne deviennent très avantageuses à la république.

Voici la substance du bill de M. Clay. La première disposition portait qu'après le 31 décembre 1833, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 1834, dans tous les cas où les droits imposés par des actes antérieurs sur les importations étrangères excéderaient 20 p. 100, il serait déduit 1/16 de l'exécédent; qu'après le 31 décembre 1835 on déduirait un autre dixième; pareillement après le 31 décembre 1841 on déduirait la moitié du reste de l'exécédent, et enfin qu'après le 30 juin 1842 l'autre moitié serait déduite, de manière à ce que les droits sur tous les articles d'importation étrangère se trouvaient réduits au taux égal de 20 p. cent.

La seconde disposition abaissait à 50 p. 100 le droit sur certaines espèces de tissus de laine, lesquels 50 p. cent seraient sujets aux réductions mentionnées ci-dessus.

En outre des articles déjà exemptés de droits, on exemptait, à partir du 31 décembre 1833 jusqu'au 30 juin 1842, les toiles écrues et blanches, le linge de table, les batistes, les châles et autres tissus entièrement de soie, ou dont la soie formait la matière principale, s'ils ne provenaient pas de pays au-delà du cap de Bonne-Espérance. On déclarait que, à partir du 30 juin 1842, seraient exemptés de droits l'indigo, le vit-argent, le salpêtre, le soufre, les meules à aiguiser, le borax raffiné, l'éméri, l'opium, le fer-blanc, la gomme arabique, celle du Sénégal, la laque, la garance, les matières tinctoriales, le safran, etc.

TABLEAU DES DROITS DE DOUANES INTÉRIEURES.

Tels qu'adoptés par la chambre, Vendredi, le 9 juin 1847.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like ANIMAUX, Vaches et Génisses, Veaux, Chèvres, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like Bœufs, et taureaux, et bouvillons, Coches de lait, Cochons et porcs, Moutons, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like GRAIN, Orge, Sarrasin, Orges diverses, Avoine, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like CUIR, Peaux de chèvre, Peaux d'agneau, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like CUIR, Peaux de veau, Peau de chevreau, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like LIQUIDES, Aile et bière, Aile et bière, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like à dessiner, à musique, Marbré ou Vernis, Tissus, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like RUM, à chaque gallon, à la preuve équivalente, Sucre ou miel, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like SUCRE, raffiné ou candy, Cassonade, Bâlard, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like SUCRERIES, y compris pâtisserie, Sirops, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like TABAC, Noa manufacturé, Manufacturé, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like VIN, en sus de 10 p cent sur la valeur, Bots, douves, etc.

Table with 2 columns: ARTICLES and Droit courant. s. d. Includes items like DOUVES, De chêne blanc, De chêne rouge, etc.

Les articles suivans seront passibles d'un droit de £1 sur chaque £100 de leur valeur:—Cendres—Ecorce—Pierre à moulages, etc.

Les articles suivans seront passibles d'un droit de £5 sur chaque £100 de leur valeur:—Cuivre en feuille—Drogues, crues ou non préparées, etc.

Les articles suivants seront passés d'un droit de 27 1/2 sur chaque £100 de leur valeur :

Pierres à moulages brutes—Chicorée—Chânes et cables de chaînes—Coton manufacturé—Toile à voile—Camelot et Camelotino—Ouvrage en jonc—Faitilles vides—contenant des li- queurs (le vin excepté)—statues en plâtre de Paris ou autre composition, à moins que la matière dont elles sont composées ne soit chargée d'un droit plus élevé—Dessins, gravures, cartes géographiques, globes—Extraits et essences em- ployés dans la médecine—Poterie et grès—Four- nures et peaux manufacturées—Nageoires et peaux d'animaux vivant dans la mer—Plumes—Fleurs artificielles, non de soie—Gingembre et poivre de la Jamaïque—Articles à fonds de laine mais ne contenant point de soie—Verre manufacturé—Poudre à tirer—Canons et armes à feu—Feuilles d'or et d'argent—Articles manufacturés en crin—Cornes à poudre et fermetures—Ferrerie—Quincaille et coutellerie—Chapeaux—Chan- vre, lin ou flûse, préparés—Jus de limons, de citrons ou d'oranges, non mêlés de spiritueux ni préparés comme sirop—Encre à imprimer—Ma- chines à l'usage de l'agriculture, excepté les moulins à battre et à vanner—Viandes préparées au sel ou au vinaigre—Instruments de musique en métal.

Animales excepté le saindoux, végétales sans désignation, Huiles Essentielles, Chimiques et volatiles, Senteur,

Articles de papier, chargés d'aucun autre droit—Argentierie et articles argentés—Volailles mor- tes ou vivantes—Saucisses et Boudin—Graines de jardin, de fleurs et de légumes—Savons de toute descriptions—Soie, grès—Articles de soie, autres que les articles confectionnés—Tous arti- cles de soie ou mêlés de soie, non autrement spécifiés—A coudre, cordes et glands de soie—Légumes, frais—Vin, en addition à 1s par gallon, mesure ancienne.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £12 10s. pour chaque £100 de leur valeur :

Haches, Billes de billard et bagatelle, en bois etivoire,—Billes pour jeux de boules ou quilles Billards,—Jeux de bagatelle,—Camphre, Huile de—Carosse et Voitures—do de pièces détachées de—Articles de fonte,—Horloges et mon- tres,—do de pièces détachées de—Des—Fleurs artificielles ou soie, ou partie en soie,—Moulins à vanner, ou à mouler le tan—Joaillerie, montée ou non montée—Articles de mode de soie, con- fectionnés.

Velours de soie—Moulins à battre, à vanner et à mouler le tan.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £15 pour chaque £100 de leur valeur :

Extraits, essences, et parfumerie, non énumé- rés ailleurs—Poisson, conserves, etc., à l'huile, etc.—Fruits, en conserves,—Gingembre en con- serves, Huile, des animaux marins,—Cornichons et Sauces.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £20 pour chaque £100 de leur valeur :

Jeux de Roulettes,—Bonbons, et confiserie de sucre pur ou mêlé d'autres substances, en addi- tion à 2d. par livre.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £25 pour chaque £100 de leur valeur :

Reimpression Américaines d'ouvrages anglais protégés par la loi sur la propriété littéraire, et dont des copies auront été transmises au Canada pour l'usage des Bibliothèques Publiques.

TABLEAU D'EXEMPTION.

Préparations anatomiques, importées expres- sément pour l'usage de quelque collège ou école d'anatomie ou chirurgie, incorporé par charte royale ou acte de parlement.

Exemplaires des saintes écritures, imprimés dans le Royaume—Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et non importés pour la vente.

Livres et cartes, et dessins importés pour l'u- sage de quelque bibliothèque où le public est ad- mis librement, et également pour les bibliothèques de l'une ou l'autre branche de la législature.

Espèces, monnaies et lingots.

Dons de livres et vêtements, expressément ap- portés à l'usage de quelque société charitablement de la province ou pour être par elle distribués gratis.

Poissons, frais sans désignation.

Chevaux et voitures des voyageurs, et chevaux, bestiaux et chariots et autres voitures employés pour le transport des marchandises avec le harna- chement et les agrès nécessaires, aussi longtemps qu'ils sont employés bona fide pour cet objet, excepté les chevaux, bestiaux, chariots et voi- tures et harnais, de personnes qui colportent des marchandises et effets dans la province, afin de les vendre en détail, et les chevaux, chariots et harnais des troupes équestres ou cirques de spec- tacle. Les chevaux, chariots, caravanes et harnais des ménagères seront libres.

Peaux débris et suifs des bestiaux et porceaux tués en entrepôt.

Engrais de toutes descriptions.

Modèles de machine et d'autres inventions et améliorations dans les arts.

Emballages renfermant des articles sujets aux droits, excepté les barils dans lesquels les liqueurs ont été importés.

Instruments de physique et de chimie, instru- mens, livres, cartes géographiques, statues, bustes, et ouvrages en marbre, bronze, albâtre ou plâtre-de-Paris, tableaux, dessins, gravures, cro- quis, modèles de sculpture, cabinets de monnaies, médailles, pierres précieuses, et toutes autres collections d'antiquités, pourvu qu'elles soient spécialement importées de bonne foi à l'usage de quelque société incorporée ou établie à des fins scientifiques ou littéraires, ou pour l'encourage- ment des beaux arts, ou à l'usage ou par l'ordre de quelque Université, collège, académie, école ou séminaire, dans cette province.

Instruments de physique et de chimie, et im- portés pour l'usage d'une personne donnant des leçons publiques dans un but de profit, et destinés à être exportés pourront entrer librement, moyen-

nant que leur ré-exportation dans un temps donné soit garantie par deux bonnes et suffisantes cau- tions.

Sel à l'usage des pêcheries de Gaspé. Echantillons d'histoire naturelle, de minéralo- gie et de botanique.—Graines de toute espèce, ins- truments et ustensiles d'agriculture, animaux pour amélioration des troupeaux, lorsque spécialement importés de bonne foi, par quelque société incor- porée ou établie pour l'encouragement de l'agri- culture.

Vêtements en usages et autres effets personnels n'étant pas des marchandises, ustensiles et outils de métier d'artisans au service ou dans l'emploi de personnes venant en cette province pour s'y établir.

Egalement.

Cordages, poix, goudrons, térébenthine, cuir, articles de cuir, vêtements et tricot de laine à l'usage des pêcheurs, bâtiments de pêcheurs, ustensiles et instruments importés dans le district de Gaspé du Royaume—Uni ou des Isles de la Manche à l'usage des pêcheries qui s'y font;—Sujet au règlement que le principal officier de douane du port de Québec établira et qu'il est par les présentes autorisé à établir dans le but de s'as- surer que les articles sont destinés de bonne foi à l'usage de ces pêcheries.

L'importation des articles suivants est prohibée à peine d'une amende de £ et de la confiscation du paquet ou ballot de marchandises dans lequel ils seront trouvés.

Livres et dessins d'un caractère indécent ou immoral. Espèces monnoyées, de faux aloi ou contrefaites.

ANNONCES NOUVELLES.

Gymnastique—M. Perkins. Pâte métallique et zéolite pour les rasoirs—J. & O. Crémazie.

Parfumerie française—J. & O. Crémazie. Soumissions pour bâtir une maison—P. Guvrau. Marchandises venant d'êtres reçues—J. Fraser.

ENCANS.

Farine—Gillespie, Greenshields & Co. Surplus de provisions—P. Sheppard. Ancres, chaînes, chaudières à vapeur, etc—Du- pont & Co. Fer, plomb, cuivre, clous, peinture, etc—Du- pont & Co.

QUEBEC : MERCREDI 28 JUILLET 1847.

Correspondance de Montreal.

LETTRE XXIII.

Montréal, 27 juillet 1847.

Il a été officiellement annoncé à la chambre hier, et au conseil avant-hier, que la prorogation aurait lieu demain.

Vous pouvez croire qu'un pareille nouvelle a redoublé la fièvre de tous ceux de nos législateurs qui ont encore des mesures sur le chantier. Ces jours-ci ils ont législaté à la va peur; maintenant ils en sont rendus à la haute pression. Il n'y a qu'un danger, celui d'une explosion.

A propos, la motion de M. Chauveau au sujet des poudrières à Québec, a été remise d'hier à aujourd'hui, les ministres n'ayant pas obtenu les renseignements nécessaires de l'autorité militaire. L'objet du moteur est principalement d'attirer l'attention du gouvernement sur cet important sujet.

Il est vraiment temps; que la session finisse, car le rôle joué par les ministres est de plus en plus dégoûtant. Ils ne se comprennent plus les uns les autres, et chacune de ces pièces de méca- nique hétérogènes, que la hasard a rassemblées, marchent maintenant vers une débandade com- plète. C'est ainsi que M. Sherwood et M. Robin- son se sont querellés ce matin au sujet des tra- vaux du canal de Lachine. Comme M. Baldwin les railait sur leur antagonisme, M. Sher- wood, qui a plus d'audace que de présence d'es- prit, s'écria d'un air très-courroucé: qu'il n'au- rait pas dit que les explications de M. Robinson étaient insuffisantes, mais qu'il avait dit qu'elles étaient incompréhensibles. M. Baldwin dit qu'il n'était point surpris de cela, qu'il savait que l'ad- ministration trouvait suffisantes bien des choses parfaitement incompréhensibles. Vous pouvez vous imaginer quels fous rires provoqua cette bur- lesque apologie.

C'est encore ainsi que M. Badgley lors de la motion de M. Christie au sujet de la seigneurie de Lauzon, a emphatiquement déclaré que ce n'au- rait jamais été l'intention du gouvernement de vendre cette seigneurie. Malheureusement, M. Papineau avait dit tout le contraire au commen- cement de la session. Le commissaire des terres confronté avec le procureur-général eût donné une des plus jolies scènes que nous ayons eues. Le rôle de M. Papineau consistait à tenir à l'oreille son cornet acoustique et à secouer la tête, tandis que son collègue qui n'a point la parole en bou- che parlait de plus en plus bas comme s'il l'eût fait exprès. M. Badgley est naïf à l'extrême, neuf à toutes choses, et il a les apparences d'un certain degré d'humilité. Il ne tardera pas sans doute en être aussi peu scrupuleux au fonds que ses collègues; mais il mettra du temps avant que de s'envelopper d'une cuirasse aussi épaisse que la leur.

Sur la question faite par M. Dickson qui desi- rait savoir quelle décision les ministres avaient prise au sujet des réclamations de M. Ryland; M. Sherwood a dit qu'une réponse avait été communiquée à M. Ryland. M. Aylwin et M. Lafontaine ont demandé quelle était cette répon- se. M. Sherwood a répété mot pour mot la même phrase. Alors on s'est écrié de toutes parts que la chambre et le pays valaient bien M. Ryland; et avaient droit de savoir ce qui en est. M. le procureur-général évidemment déconcerté a demandé du temps, parcequ'il ne se souvenait point des détails; et qu'il pensait que M. Dick- son serait satisfait de la réponse. S'imaginait-il dans son ignorance qu'une pareille réponse était correcte, ou dans son impudence pensait-il en imposer à la chambre? Le problème est difficile à résoudre.

Sur une interpellation de M. Jessup; M. Sherwood a dit qu'il croyait que la charge d'ad- judant-général des milices était vacante. Des ministres qui ne savent pas si un emploi sous leur contrôle immédiat est vacant ou non! Ils croient; mais il ne savent pas! Il est vrai que c'est assez prudent de leur part, et si MM. Smith et Daly s'étaient contentés de croire que la charge d'Orateur était vacante l'année dernière, et s'ils n'avaient pas agi d'après cette croyance, ils se seraient épargné un fameux embarras!

Il a été répondu à une interpellation de M. Chauveau, qu'une enquête va être faite immé- diatement sur la conduite de M. Dufresne, juge de paix.

Le bill des municipalités est rendu au conseil. Le bill d'éducation n'est pas encore passé en comité et très probablement ne passera pas.

Le bill pour incorporer la Banque du district de Québec sera porté au conseil aujourd'hui.

Beaucoup de mesures locales, et entre autres le bill pour amender l'acte incorporant la cité de Québec ne passeront point, si la chambre est prorogée demain.

Le ministre lui-même a jeté à l'eau grand nombre de mesures. Il a laissé sur son bill des bureaux d'enregistrement; M. Lafontaine lui a donné le coup de grâce en déclarant que c'était la chose la plus stupide qu'il eût encore vue.

Quant au bill des municipalités, et des écoles, il est très probable que le premier sera étouffé dans le conseil, et que le second ne s'y rendra point comme je vous l'ai dit plus haut. Le mi- nistère tient fort peu à ces deux lois; il ne les a introduites à la fin de la session que pour faire croire que l'on s'occupe du Bas-Canada. Bun- kum! Bunkum!! Bunkum!!! En français, de la blague, encore de la blague, et toujours de la blague. En ce qui concerne le ministère, c'est l'analyse la plus correcte que je puisse vous donner de la session qui va finir demain.

NOUVELLE ÈRE OUVERTE AUX COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

Le secrétaire des colonies, lord Grey, a adressé dans le mois de décembre dernier, à Lord Elgin, gouverneur-général de l'Amérique anglaise, une dépêche qui contient, comme l'a dit il y a quelques jours la Gazette de Québec en la publiant, des dispositions dans lesquelles on voit évidemment que la mère-patrie veut laisser peu-à-peu ses colonies à leurs propres forces pour les préparer à une indépendance dont l'octroi plus ou moins rapproché dépendra des événements fu- turs. Lord Grey écrit au chef de notre gouver- nement que les ministres britanniques sont décidés à ABANDONNER AUX COLONS L'EN- TIER CONTROLE DES DOUANES, DES POSTES, DES TRAVAUX PUBLICS. Il entre assez au long dans la première de ces ques- tions et dit clairement que la Grande-Bretagne ayant été forcée par sa nouvelle politique com- merciale, politique qu'il ne veut pas apprécier ni discuter, de priver nos produits de la protection dont ils avaient joui jusqu'ici, elle croit devoir de son côté lever tous les obstacles qui pourraient entraver notre propre commerce ou nuire en quelque façon à nos intérêts. Après avoir établi la position respective dans laquelle vont se trouver la colonie et la mère-patrie le ministre colonial conseille aux diverses provinces de s'entendre pour se placer sous un système unique de douanes sur le plan du Zollverein des Etats allemands, et d'en répartir ensuite entre elles les revenus dans des proportions qui seraient établies d'avance. Pour arriver à ce résultat il demande que les légis- latures de chacune des provinces nomment des délégués munis de pleins pouvoirs et dont les dé- cisions feraient loi, après avoir été soumises toute- fois comme les autres mesures législatives à la sanction royale. Ces délégués se rendraient à Montréal où ils débattent cette question impor- tante sous la direction du gouverneur-général lui-même qui devra les aider de ses conseils et de sa coopération.

Il recommande ensuite de donner à ces mêmes délégués des attributions et des pouvoirs sem- blables pour régler la question des postes dont le gouvernement veut abandonner l'entier contrôle à cette espèce de congrès élu et autorisé par les législatures locales, et qui, d'un commun accord, s'entendrait de la même manière pour l'exécution des travaux publics propres à faciliter les com- munications intérieures, comme le chemin de fer projeté entre l'Atlantique et les grands lacs, sur le territoire des provinces britanniques.

Cette dépêche du ministre colonial fait entrer notre politique dans une phrase toute nouvelle qui ne peut manquer d'amener les résultats les plus importants sous un délai peut-être fort court. L'Angleterre abandonnant à la fois ses deux plus puissants moyens d'action sur ses colonies, le contrôle de leurs revenus, celui de leurs com- munications intérieures, et le privilège d'exploiter uniquement leurs richesses commerciales, pré- sente un spectacle qui doit intéresser les hommes d'état de toutes les nations et préoccuper surtout les colons eux-mêmes dont ce changement subit doit affecter l'avenir tout entier. Il appartient maintenant à la presse du pays de discuter sans acrimonie et avec la plus grande prudence les questions qui se présenteront bien prochainement et sur lesquelles il est urgent que l'esprit public soit parfaitement éclairé et préparé. Sous le nouvel état de choses que les changements pro- jetés font pressentir et qu'ils amèneront sans aucun doute, la nature des institutions du Bas-Canada, son climat, sa population si différente des autres habitants des provinces anglaises, placeront cette partie du pays surtout dans une position toute exceptionnelle. Le devoir de la presse du Bas-Canada sera donc de bien peser d'avance cette position et surtout de faire sentir au parti libéral qu'il lui faut par tous les moyens que l'énergie et la vigilance mettent à sa disposition, reconquérir cette prépondérance à laquelle il a des droits incontestables. Il faut que les hommes éminents de ce parti prennent toutes les mesures nécessaires pour avoir voix au chapitre lorsque se discuteront ces hautes questions qui peuvent exercer sur les destinées du pays l'influence la plus heureuse ou la plus funeste selon les moyens qu'ils auront de comprendre et de défendre les intérêts de ceux qui placent en eux leur confiance.

Nous nous attachons pour notre part à insis- ter d'abord sur les moyens par lesquels le parti

libéral devra reconquérir cette prépondérance qui lui est indispensable, puis nous ajouterons hum- blement nos opinions à celles des hommes éclairés qui devront apporter avec empressement leurs lumières sur chacun des points importants que le gouvernement de la Grande-Bretagne vient de livrer à ses sujets, après les avoir pendant si long- temps conservés rigoureusement entre ses mains.

A ce sujet, on ne saurait trop le répéter, il faut absolument que le pays sorte de l'apathie, dans laquelle l'ont plongé les luttes inégales qu'il a eues à soutenir à la fois contre l'oppression intérieure et contre l'oppression extérieure. Le moment est particulièrement favorable pour former et répandre sur tout le pays une organisation forte et vigilante. L'assemblée de demain devra être nombreuse ou il faudra renoncer à cette unité d'action sans laquelle un parti ne peut être fort, et se soumettre, dès à présent, aux conséquences les plus funestes mais dont nous n'aurons plus le droit de nous plaindre si, en présence d'un enne- mi sans pitié mais actif nous nous laissons dominer, enlacer avec indifférence. L'activité, l'énergie et l'unité, voilà les trois talismans qui seuls peuvent sauver le pays des mains igno- bles et avides qui le gouvernement aujourd'hui et le poussent à sa ruine.

LA CORPORATION.—Tout le monde se de- mande la raison pour laquelle notre corporation, qui a pourtant des revenus assez forts, fondés sur des propriétés dont la valeur augmente graduel- lement, se trouve dans une pénurie complète quoiqu'il ne soit pas fait actuellement de grands travaux. Pour ceux qui ne connaissent point tous les ressorts de notre municipalité cette pénurie semble un mystère et fréquemment l'on se de- mande tout bas s'il ne serait pas plus avantageux de revenir à l'ancienne méthode, de livrer aux magistrats la gestion des affaires de la ville. Il serait vraiment honteux pour notre population que le système populaire fût impraticable parmi nous et nous serons certes les der- niers à conseiller un retour au gouvernement du bon plaisir qui ne peut pas être meilleur pour les petites que pour les grandes affaires. Voyons donc d'abord, si n'y aurait pas moyen de faire fonctionner notre malheureux conseil de ville mieux qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Dans le peu de séances de la corporation aux- quelles nous avons assisté nous avons pu remarquer aisément que pour les choses les plus simples, les opinions se scindent, non point selon l'intelligence ou la manière de voir des conseillers, mais d'après leur nationalité, sentiment qu'il ne faudrait point proscrire ridiculement jusque dans des affaires de simple police; de sorte qu'il arrive fréquemment qu'il suffit qu'une mesure, quelque bonne qu'elle soit, provienne d'un parti pour que l'autre la rejette! On ne saurait trop flétrir et combattre ces tendances aussi puéiles. Nous aimerions à voir chacun prendre le bien public, l'avancement de la ville pour règle unique de conduite et faire un pas, sans toutefois compromettre ce que l'on re- garde comme son devoir envers ses constituants, pour tâcher d'apporter dans le conseil une bonne entente qui tournerait bientôt à l'avantage général; enfin ne mettre en jeu la nationalité que comme motif d'émulation le bien.

Par exemple dans les circonstances actuelles où la corporation tombe dans le plus profond dis- crédit, inconvenient très regrettable, dont tout le monde souffrira et que chacun attribue à ses ad- versaires, ne serait-il pas possible de s'entendre pour faire exécuter strictement les règlements municipaux d'abord, puis de prendre de bonne foi et en bon accord les moyens nécessaires pour que la ville ne souffrit point des retards inouïs pour les nombreuses améliorations dont elle a un besoin urgent.

On nous dit que les dépenses pour l'année courante sont calculées et réglées sur les revenus de la même époque; mais les dépenses doivent se faire de suite car les travaux ne peuvent s'ex- écuter avec avantage que dans la belle saison, tandis que les fonds ne peuvent pas rentrer im- médiatement. On assure aussi que l'on ne peut point même exiger le paiement des cotisations ni répartir complètement le revenu, en conséquence de la négligence d'un cotiseur qui ne fait point son retour. La loi ne fournit-elle pas le moyen de le contraindre à remplir son devoir? Il nous semble qu'oui. Nous croyons que le conseil calcule mal lorsqu'il craint de s'endetter pour faire exécuter les améliorations les plus urgentes, sur- tout s'il a des revenus qui augmentent considé- rablement, comme on nous l'assure. Les fau- bourgs St. Roch et St. Jean donnent à eux seuls près de 800 louis de plus que les années précédentes et cette progression ira, en croissant encore l'on n'en peut douter; mais il faut que notre municipalité agisse avec énergie. Ou le conseil a quelque pouvoir, alors qu'il s'en serve strictement, ou il n'en a point, alors qu'il renonce à ses fon- ctions. Nous croyons sincèrement que si quel- ques membres prenaient sérieusement à cœur les intérêts de la cité ils pourraient imprimer à leurs collègues un mouvement salutaire dont tout le monde profiterait. S'ils ne peuvent agir par eux- mêmes, qu'ils délèguent à leurs officiers des pou- voirs plus étendus, sinon notre ville, qui com- mence à prendre une meilleure apparence et pour laquelle il faut faire encore beaucoup avant de la mettre au niveau de celles de son importance, retombera plus bas qu'elle n'était avant sa der- nière incorporation et tout ce qu'on aura fait sera sacrifié, les citoyens ne se seront imposés des privations et des taxes que pour s'endetter et payer des officiers qui deviennent inutiles s'ils ne sont point secondés par les conseillers eux- mêmes.

M. F. Giackemeyer est redescendu hier de Montréal apportant les meilleures espérances pour le succès de la mission dont le bureau de santé l'avait chargé. Il a rapporté l'ordre du gouver- neur de céder aux autorités municipales les ca- rres de la cavalerie dont on avait fait la demande. Il a été, nous dit-on, activement se- condé par M. Chauveau, qui s'est rendu auprès de Son Excellence. Ces messieurs ont reçu de la bouche même des ministres l'assurance qu'une aide serait fournie au bureau de santé par le gou- vernement. Le bureau de santé ou du moins ceux de ses membres qui ont provoqué et accom- pli cette mesure avec tant de promptitude ont droit certainement à la reconnaissance des cito- yens. Il est rare qu'on fasse ici succéder aussi

rapidement l'action à l'intention. Ce succès de- vrait servir de leçon à d'autres.

M. Casgrain est revenu hier au soir de la qua- rantaine au lieu de descendre à Rimouski comme nous en avions été informés. On nous dit que son intention est de faire construire, sous le plus court délai possible, de nouveaux hôpitaux pour retirer des tentes les malheureux malades qui sont encore en grand nombre dans le voisinage immédiat du cinetéri. Ces hôpitaux devront être placés dans un endroit plus favorable, à la tête de la baie au sud-ouest de l'île, où sont ac- tuellement les convalescents. Il se fait pour ces derniers, aussi bien que pour les personnes en santé, de nombreux abris qui seront érigés à l'ex- trémité est de l'île, dans un beau et grand local choisi à cet effet. Nous apprenons que M. Cas- grain a de nouveau contracté ce matin avec des charpentiers pour 800 pieds de bâtisses tempo- raires pour la Grosse-Isle. Ce monsieur mérite les plus vives félicitations pour l'activité qu'il a déployée; en trois jours il a trouvé le moyen de faire plus que n'avaient pu faire les autres auto- rités en trois mois, malgré les avertissements et les sollicitations de tous ceux qui voyaient l'af- freux état de la Grosse-Isle. On nous dit que malgré les premières précautions de M. Casgrain, il y a encore dans les tentes 700 malades qui y eussent péri inévitablement si des mesures n'eussent point été prises à la hâte pour les tirer de cette cruelle position. C'est ce qui a décidé M. le commissaire des bureaux des travaux pu- blics à remonter à Québec où les ouvriers ont été mis immédiatement à l'œuvre. Comment se fait-il qu'un Canadien a su voir en un instant ce que n'ont aperçu ni le surintendant de la Grosse-Isle ni le solliciteur-général dans sa fameuse vi- site? Tout le monde fera la réponse.

Le Docteur Pinet des environs de Montréal est mort à la Grosse-Isle, du typhus contracté en soignant les émigrés.

L'ingénieur du steamer Queen est aussi mort du typhus, à Montréal.

Il y avait hier 30 ordres du jour pour la cham- bre d'assemblée. Nous voyons que le dernier de la loi d'éducation du Bas-Canada. Les ministres n'ont pas placé là pour la bonne bouche, mais afin de n'y pas goûter du tout.

Les autorités militaires font applanir le terrain occupé ci-devant par le Manège et les remises du château St. Louis. Il nous semble qu'on n'a pas tiré de ce magnifique local le meilleur parti possible. Le talus ménagé est trop rapide pour qu'on puisse s'y promener, et il l'est pour- tant assez peu pour occuper tout l'espace qui se trouve ainsi perdu. A ce propos, nous dirons que ce terrain appartient à la province; il serait prudent de le constater d'une manière authenti- que, car nous voyons que les officiers de l'ordon- nance ont fait entreposer sur ce terrain des canons et des trains d'artillerie. Comme les auto- rités militaires ont beaucoup de place ailleurs pour y déposer leurs effets, nous pensons qu'il serait fort nécessaire de leur faire remarquer qu'elles empiètent sur la propriété publique. Si on ne le fait point, cet entrepôt d'armes continué long-temps pourrait fort bien constituer plus tard une prise de possession. Nous devons en dire autant du corps-de-garde qui est inutile aujour- d'hui et qui occupe un emplacement appartenant au gouvernement civil. Nous croyons devoir appeler l'attention de qui de droit sur ces faits.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 23 juillet 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Gé- néral nommer les Messieurs sous-mentionnés pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes, en vertu de l'acte 7 vict. chap. 19, savoir: Pour la paroisse de Saint Jean Port Joli: Charles Harrower, Charles François Fournier, François Miville, junior, Thadé Caron, Nemesse Sylvestre Pelletier et Pierre Fournier, écuycrs. (Ancienne Commission révoquée.)

REGIMENT DE L'ILE. Quatrième Bataillon.

Pour être Capitaines:—Bernard Peltier, Hubert Fraser, Antoine Lavoie, Augustin Bernier, Joseph Nicole, Simon Talbot et Walstein Bossé, écuycrs.

Pour être Lieutenants:—Hypolite Bernier, Charles Guimont, Honoré Couture, William Larue, Gatten Lachaine, Louis Couillard Dupuis, Ja- lien Guimont et Antime Bossé, Gentilshommes. Pour être Enseignes: Damas Dion, George Gamache, Narcisse Normand, Dominique Dancausse, Olivier Gamache et Noël Nadeau, Gentilshom- mes.

Pour être Adjudant:—Enseigne Noël Nadeau. Pour être Quartier-Maitre:—Joseph Bernier, fils d'Amable, Gentilhomme.

REGIMENT DE BOTANIERE. Premier Bataillon.

Pour être Adjudant:—Enseigne Hospice Le Gen- dre.

Le bulletin des mortalités durant la semaine dernière nous annonce que le nombre d'entier- nements dans la cité fut de 235, dont 80 étaient des émigrés... Quatre-vingt émigrés atteints de la fièvre sont donc morts parmi nous! 70 ont suc- combé la semaine dernière et 56 la semaine pré- cédente. Comme on le voit, le nombre va tou- jours croissant, et il augmentera encore rapide- ment, si on n'adopte de suite des mesures pour nous protéger contre ce fléau qui est maintenant une vraie calamité pour le pays entier.

Notre corporation est impuissante dans le cas où la contagion prendrait un caractère plus pro- noncé, et la chambre s'ajourne dans deux ou trois jours. Ne devait-elle pas demander un sur- croit de pouvoir pour l'exercer dans le cas où la nécessité l'exigerait? Il est temps d'y pen- ser.

Au séminaire tous les messieurs dont nous avons annoncé la maladie sont un peu mieux sans être pourtant hors de danger et particulière- ment M. McMahon.

A l'asile de la providence, treize sœurs sont maintenant au lit, et plusieurs sont en danger. Nous avons encore à enregistrer le décès d'une Dame Grise. Sœur Bruyère est morte vendredi soir, à l'âge de 20 ans. Sœur Pomminville, dite

sœur Ste. Croix, est dangereusement malade; sœur Caron est toujours à l'agonie, on espère sauver les autres.

Nous avons la douleur d'annoncer que la maladie s'est déclarée à l'Hôtel Dieu. On sait que ces bonnes dames s'étaient aussi dévouées aux soins des malades des apprentis. On apprendra avec regret la mort de la sœur Darcho décédée samedi dernier à 9 heures du matin, à l'âge de 25 ans, après 9 jours de maladie. Sœur Portance et sœur Poirier, sont très-malades et particulièrement cette dernière qui est en danger.

Un homme de police est mort la semaine dernière. C'est le seizième.

Nous avons dit dans notre dernière feuille qu'un homme de la ferme St. Gabriel qui n'était pas approché de l'appentis était dangereusement malade. Il n'avait pas approché des Sheds, il est vrai mais les émigrés s'étaient approchés de lui car plusieurs étaient allés à la ferme pour acheter du lait. Ce fait explique sa maladie.

(Minerve.)

LES ÉMIGRÉS.—L'exécutif a décidé dans sa sagesse que les apprentis des émigrés resteraient, quand même, dans les environs de la ville. Que Dieu lui pardonne tout le mal qui en est déjà résulté et qui en résultera encore. Notre ville est déserte; nos rues ressemblent plutôt aux rues d'un petit village qu'à celles d'une ville de 40,000 âmes: les affaires en tous genres sont arrêtées; le commerce est à l'agonie; nos marchés annoncent la famine; peu importe à l'exécutif.

Une quatrième religieuse des sœurs grises est morte la nuit dernière: sœur Marie Rosalie Barbeau, dite sœur Marie, a rendu le dernier soupir à minuit à l'âge de 44 ans 7 mois et 18 jours; les sœurs Bruyère et Caron sont à la dernière extrémité et 16 autres religieuses sont encore au lit. Un autre homme de police est mort lundi et 11 sont arrêtés malades; plus de 1,500 émigrés sont entre la mort et la vie aux Sheds, mais, dit le ministre, comme le perroquet confiant de la fable: "Cela ne sera rien."

Au séminaire, M. Richard et M. McMahon sont toujours dangereusement malades. M. le supérieur est toujours à la montagne. M. Bienvenu est convalescent chez M. le curé du Sault, M. Picard est mieux et M. de Charbonnel est à Longueuil sérieusement indisposé. M. Prévost est tombé malade hier.

FAITS DIVERS.

—Une question très grave se présente en ce moment. Deux peuples puissants et éclairés entre les plus puissants et les plus éclairés, riches entre les plus riches, industrieux entre les plus industrieux, la France et l'Angleterre, sont en proie au plus horrible des fléaux, la disette. Le fait se conçoit à la rigueur pour l'Angleterre, dont les produits agricoles ne suffisent qu'exceptionnellement à la consommation. Mais il est tout à fait anormal quant à la France, qui possède une étendue de territoire destinée à produire bien au-delà de ses besoins, s'il était mis en culture. Evidemment, si la terre ne donne pas chez nous tout ce qu'elle peut donner, c'est qu'on néglige de la mettre en rapport. Ce qui le prouve, au reste, surabondamment, c'est qu'il est des parties de la France où la terre ne donne jusqu'à 300 fr. l'hectare, et le fermier y vit dans l'aisance, tandis qu'il en est d'autres où ce même hectare ne se loue que 30 fr., et que celui qui le prend à bail végète. Une aussi inégale répartition de richesses est évidemment le résultat d'une mauvaise exploitation. L'insuffisance des voies de communications est sans doute, pour beaucoup dans cet état de choses. Mais si les terres sont mal cultivées; si même, comme dans certaines contrées de notre pays, elles ne sont pas cultivées du tout, c'est que l'on manque généralement d'engrais. Les engrais sont la nourriture de la terre; sans eux, le terrain le plus fertile devient infécond. C'est ce qu'a bien compris la compagnie Baromet, qui s'est livrée à des études et à des calculs tellement complets sur ce sujet, qu'elle a aujourd'hui la certitude que les engrais peuvent se multiplier, sans le secours des bestiaux, sur toute l'étendue du territoire. Cette compagnie se propose d'exploiter ses procédés dans les quatre-vingt villes les plus importantes de la France. Fondée il y a deux ans, elle possède déjà trente fabriques d'engrais qui produisent les meilleurs résultats; vingt nouvelles concessions seront exploitées dans le courant de cette année, et avant deux ans, cette immense entreprise, qui nous affanchira à tout jamais de la disette, fonctionnera sur toute l'étendue du territoire. Nous n'insisterons pas sur la supériorité des engrais Baromet. C'est là la mission de la chimie. Mais nous appelons l'attention de nos lecteurs, des capitalistes surtout, sur l'importance de cette affaire au point de vue productif. La compagnie Baromet, dont le siège est faubourg Montmartre, 13, et qui se crée au capital de 4,500,000 fr., divisé en actions de 1000 francs, a déjà traité, par acte authentique, de ses brevets, pour la Sardaigne, la Toscane, les états Romains et Napolitains. Une société se forme en Espagne; d'autres s'organisent en Bavière, en Saxe, en Egypte. Partout on apprécie les avantages qu'offrent ses procédés. La France ne peut rester en arrière dans ce mouvement qui entraîne tous les peuples vers l'amélioration de leur sol. Il s'agit en effet, pour l'avenir, d'être ou de n'être pas, car la consommation augmente chaque année et la production tend au contraire à décroître. Nous ajouterons qu'il est heureux pour l'industrie que les personnes les plus honorables prêtent l'appui de leur nom aux entreprises qui peuvent augmenter la richesse du pays. C'est ce qui arrive à la compagnie Baromet, et l'on peut s'en convaincre en consultant les statuts de la société.

—Il résulte, par le nouveau recensement, que Montréal compte en ce moment 206,714 habitants.

—Un architecte, en faisant des fouilles dans l'église des Celestins, qui va être démolie, a découvert, à deux ou trois mètres du sol, plusieurs tombeaux, parmi lesquels on a reconnu le sépulchre de Jean-Sans-Terre.

—Jeudi passé, dans la soirée, une bande d'hommes s'étant rassemblés, ont fauché tout un champ de blé, près de Ballinrobe. On n'a pas pu découvrir les malfaiteurs.

—L'été a duré si long-temps, le 21 mai il y avait encore six pieds de neige sur la route de Stockholm à Startwick.

—Les chevaux de charrette se vendent 40 pour cent plus cher que l'année passée, à cause du grand nombre de ces animaux qui sont employés sur les chemins de fer.

—La ville de Barney est la seule en Irlande où pas une mort par la faim n'a eu lieu et où la fièvre n'a fait aucun ravage.

—A l'approche des élections générales, on voit surgir en Angleterre une classe d'individus dont les talents et les connaissances ne trouvent d'application que dans ces occasions exceptionnelles: c'est la classe des agents électoraux.

Une activité prodigieuse, la connaissance des affaires publiques, l'habitude d'écrire des circulaires, des adresses, des discours mêmes, beaucoup d'aplomb et passablement d'audace, telles sont les principales qualités qui recommandent un bon agent électoral. Celui qui les possède à un degré éminent peut aisément gagner une couple de mille livres sterling dans une campagne électorale, en s'attachant à un ou plusieurs candidats, ou à des comités chargés de faire triompher telle ou telle candidature. Les émoluments de ces agents sont compris dans les frais généraux, soit à la charge des candidats, soit de leurs comités. Depuis qu'il est question de la dissolution du parlement, il n'est pas de jour que les journaux ne contiennent quelque annonce d'agents électoraux demandant du service, ou des candidats faisant appel à un agent actif et intelligent.

MARIAGE.

Hier le 27, à St. Roch de Québec, par le révérend M. Auclair, M. Hubert Turcot, marchand épicer, à Demoiselle Virginie Blagdon, troisième fille de feu, M. le capitaine Edmond Blagdon, tous deux du même lieu.

DECES.

A St. Charles, rivière Boyer, mercredi 22 du courant, M. Jean-Baptiste Ferras, ancien curé de cette paroisse, âgé de 79 ans et 2 mois. Ordonné prêtre le 24 août 1791, il fut chargé en 1799 de la cure de St. Charles, qu'il desservit pendant 38 ans avec un zèle infatigable et où il se plut constamment à encourager l'éducation. Ce vénérable ministre du Seigneur étant devenu infirme, se déchargea, en 1837, du soin de sa paroisse, et vécut depuis dans la retraite entouré du respect de ses confrères et de l'amour de ses anciens paroissiens.

Opinion et expérience de l'Éditeur du Richmond News & Star, 8 décembre 1845.

Le Baume de Cerise sauvage de *Winstler*

est continuellement annoncé dans nos colonnes. Nous devons dire que nous nous sentons absolument dans l'obligation de dire que nous avons peu de foi en tous ces spécifiques qui guérissent tous les maux. Mais un usage fréquent de cette médecine pendant les six ou sept dernières années, durant lesquelles l'Éditeur qui écrit cet article a souffert souvent d'asthme aigu, et il écrit bien plus pour l'usage de ceux qui sont atteints de cette maladie pénible que pour les propriétaires de la médecine. Lui permet de dire qu'il a le plaisir de pouvoir assurer qu'il n'a toujours éprouvé du soulagement, et que toutes les fois qu'il s'en est servi à temps des premiers symptômes d'une attaque, il a constamment et promptement été guéri. Il pense aussi par l'usage qu'il en a vu faire par d'autres qu'il peut avec confiance recommander ce remède à son usage.

Le vrai Baume porte toujours la signature I BUTTS sur l'enveloppe.

Se vend à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES et JOHN MUSON.

Québec, 23 juillet 1847.

AVIS.

ON recevra des soumissions jusqu'à MARDI, 10 août prochain, pour bâtir une maison dans la rue St. George, faubourg St. Jean, pour M. O'CONNOR, selon les plans et spécifications qui pourront être examinés au bureau du soumissionnaire.

P. GAUVREAU, Architecte, rue d'Alouillon, faubourg St. Jean.

23 juillet 1847.

M. PERKINS.

MAINTENANT domicilié à l'Hôtel d'Ardenon se propose d'ouvrir une liste pour une classe de JEUNES FILLES et de JEUNES GARÇONS de 10 à 12 ans, dans le but de les exercer dans l'art de la GYMNASTIQUE dans lequel on leur fait apprendre une DEMARCHE une TENUE gracieuses et une grande variété de MOUVEMENTS propres à redresser le corps, à lui donner de la force et à ouvrir la poitrine; 20 leçons en classes pour 10s seulement. M. Perkins invite respectueusement les parents à s'adresser à lui; il leur promet des explications satisfaisantes. M. Perkins a eu déjà deux classes d'enfants en Canada et elles ont donné la plus grande satisfaction.

Québec, 28 juillet 1847.

PARFUMERIE FRANÇAISE.

Reçu par le Lloyds, et à vendre par les soumissionnaires, POMMADE rose pour les lèvres, Huile antique à la rose, Bandoline fixatrice pour fixer et lisser les cheveux, Eau de lavande double, de ambre supérieure, Esprit de portulac pour le mouchoir et la toilette, Essence de rose, Eau de toilette, Poudre de savon pour la barbe, Pâtes à fumer, Savon de toilette supérieure, Eau de Cologne, Oléophane pour la barbe, Pomme de suif, Crème d'amande pour la barbe, Opium dentifrice, Extrait de Patchouly, de miel, de de verveine, Cofrets contenant 2 coffrets, et un sachet; Coffrets, Caprice des dames 2 coffrets.

CAISSES À VENDRE. J. & O. CREMAZIE, 9, rue St. Famille, Québec, 23 juillet 1847.

PATE METALLIQUE ET ZÉOLITE.

FAISANT couper les plus mauvais rasoirs. A vendre par J. & O. CREMAZIE, Québec, 23 juillet 1847. 9, rue St. Famille.

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

QUELQUES ballots de marchandises de Dundee, consistant en Sheetings brun Hessian, Dowlas blanchis Boat ducks

AUSSI EN MAINS.

Toile pour la marine de la meilleure qualité n° 1 à 6 Toile blanche do n° 1 à 6 Ligne à saumon.

J. M. FRASER, Quai Wellington, 28 juillet 1847.

ARCHITECTURE.

J. P. M. LECOURT, Architecte et Ingénieur civil, Rue Basse n° 29, vis-à-vis du Chien d'Or, Québec, 26 mai 1847.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LES électeurs de la cité et du comté de Québec qui sont en faveur de l'établissement d'une ASSOCIATION DE LA RÉFORME, dans le but de surveiller les intérêts politiques de la province en général et ceux du district de Québec en particulier, sont priés de s'assembler JEUDI le 29 juillet courant, à 7 heures du soir à l'ANCIENNE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, afin de prendre en considération le rapport du comité nommé à l'assemblée préparatoire du 28 juin dernier ainsi que d'autres affaires importantes qui y seront soumises et qui se rattachent au même objet.

Par ordre du comité. N. AUBIN, Secrétaire Archiviste.

Québec 26 juillet 1847.

SEMINAIRE DE QUÉBEC.

LES Messieurs du Séminaire croient que le clergé et les citoyens ne manqueraient point d'apprécier convenablement les motifs qui font supprimer pour cette fois la solennité des Exercices Philosophiques et Littéraires. Ces Exercices se borneront à un examen sans appareil, LUNDI le 26, MARDI le 27 et MERCREDI le 28 courant, et à la distribution publique des prix, MERCREDI le 29 à 3 heures P. M. Il n'y aura point d'invitations particulières, mais les parents des élèves et les personnes instruites qui voudront interroger les classes trouveront au parloir des cartes d'admission. Les vacances s'ouvriront JEUDI le 29 à 8 heures du matin, après une messe d'actions de grâces, célébrée dans la chapelle du Séminaire. La rentrée des classes est fixée au MERCREDI 15 septembre.

Québec, 17 juillet 1847.

ÉCOLES DES FRÈRES.

L'EXAMEN des classes des Frères aura lieu, JEUDI le 29 du courant, à 11 heures P. M., au lieu ordinaire.

N. B.—Une seule carte admet un monsieur et une Dame. C. DELAGRAVE, Secrétaire.

BANQUEROUTES.

ROVINÉ DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

FRANCIS BOWEN de la cité de Québec dans le district de Québec, marchand, commission émise par WILLIAM POWEN, Ecuier, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, datée le troisième jour de juillet 1847. Assemblée des créanciers se tiendra au palais de justice de la dite cité de Québec SAMEDI le TRENTE-ET-UNIÈME jour de juillet courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Bureau du Sheriff, d

19 juillet 1847.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

Le 17ème jour de juillet 1847.

Dans l'affaire de WILLIAM ATKINSON et autres faillis.

Il est ordonné sur motion de la part du créancier pétitionnaire que la seconde assemblée générale des créanciers des faillis, pour la preuve des dettes et l'examen des faillis se tiendra dans cette cour au palais de justice de cette ville, VENDREDI le SIXIÈME jour d'août prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge. JOHN B. PARKIN, G. C. B.

BIENS D'UNE BANQUEROUTE.

Le soussigné, syndic des biens de la banqueroute de F. X. REAUME, marchand de cette Cité, demande le règlement immédiat des créances de la dite banqueroute et donne avis de plus par les présentes que tous les comptes non payés le 1er septembre prochain seront vendus par vente publique ou mis entre les mains d'un avocat pour qu'il poursuive les débiteurs.

CHS. LANGEVIN, Syndic. Québec, 2 juillet 1847.

COMPAGNIE DU GAZ DE QUÉBEC.

LES ACTIONNAIRES sont requis de faire attention que l'assemblée du bureau des Directeurs tenue le 9 courant, il a été Résolu:—que les actionnaires de la compagnie devaient faire entre les mains du trésorier, à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, un second versement de \$4 par action, le 10 août prochain.

Par ordre du Bureau, J. GREAVES CLAPHAM, Sec. Hon. Québec, 12 juillet 1847.

BUREAU DE MÉDECINE.

HÔTEL DIEU, le 5 juillet 1847.

La prochaine assemblée trimestrielle de ce Bureau pour l'examen des candidats à l'étude ou à la pratique de la médecine, aura lieu MARDI le 8 d'août prochain, à DEUX heures. Les candidats sont requis de transmettre leurs documents au secrétaire, trois jours avant l'examen.

Par ordre du Bureau, J. Z. NAULT, Secrétaire.

ON a besoin à St. Michel, près de l'Église, d'un maître d'école capable d'enseigner le français grammaticalement, et muni de certificats de bonne conduite. S'adresser sur les lieux à FRANÇOIS LAROCHELLE, Commissaire. St. Michel, 26 juillet 1847.

JEAN MARIE ANNET,

PROFESSEUR DE FRANÇAIS ET DES AUTRES BRANCHES DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE. NOUVELLEMENT arrivé de France, offre à Messieurs les Curés et Commissaires d'école de la campagne, ses services en qualité d'instituteur. Il se chargera volontiers d'une école modèle. Il est muni de certificats satisfaisants.

Sa dame est excellente couturière en robe et en lingerie et pourrait dans quelque grand village entreprendre toutes sortes d'ouvrages en ce genre ou enseigner la couture, la broderie etc. S'adresser au bureau du Canada. Québec, 9 juillet 1847.

ATTENTION.

MESSIEURS BARRAS et POIRÉ ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de finir leur nouveau bateau à vapeur QUÉEN, et qu'ils se proposent de tenir un passage régulier entre Québec et la Pointe-Lévi, l'arrêt de chaque côté ne devant être que de vingt minutes. En conséquence ils ont sollicité l'encouragement public, sans lequel il ne pourraient tenir à leur engagement.

BARRAS & POIRÉ. Pointe-Lévi, 23 juillet 1847.

EN DÉBARQUEMENT.

14 PIPES } 40 Tonnes } Vin de Port de Sicile
40 Quartaux }
20 Tonnes } vin de Marsala supérieur.
30 Quartaux }

W. J. NOAD & Co. Québec, 26 juillet 1847.

A VENDRE.

UNE MAISON avec jardin, située au faubourg St. Valier, sur le terrain des Dames Religieuses de l'Hôpital. Cette maison est de 38 pieds de front sur 27 de profondeur, en bois, à une étage, avec un superbe magasin situé dans un bon poste de commerce.

Pour plus amples informations s'adresser à JOSEPH ALLARD, au Palais. Québec, 26 juillet 1846.

OMNIBUS ENTRE QUÉBEC ET SAINTE FOYE.

Faisant le trajet deux fois par jour.

LAISSANT l'Église de Ste. Foye à 8 h. A. M.

Do do do à 2 P. M.

Laissant l'Hôtel de Payne, Québec à 10 h. A. M.

Do do do à 5 h. P. M.

Arrêtant chaque fois à l'Hôtel d'Albion. PRIX:

De Québec à l'Église de Ste Foye et vice versa 1s 3d.

Jusqu'à l'Hôtel de Miller à Ste Foye ou aucunes places intermédiaires..... 7d

Québec, 26 juillet 1847. MICHEL GAUVIN, Propriétaire.

BANQUE D'ÉPARGNES ET DE PRÉVOYANCE DE QUÉBEC.

INCORPORÉE PAR L'ACTE DU PARLEMENT. 4 et 5 Victoria Cap. 32.

EXTRAIT.

MONTANT déposé depuis l'ouverture de la Banque le 25 mai au 30 juin, inclusivement.....£9,336 13 4

Montant retiré durant le même intervalle. 201 3 2

Balance au crédit des personnes qui déposent, le 1er juillet 1847.....£9,135 10 2

La banque est ouverte tous les jours pour la transaction des affaires, de DIX heures à DEUX heures et DEMIE et tous les LUNDIS et SAMEDIS soirs de SIX heures à HUIT heures. On peut obtenir copie des règlements et tous les renseignements nécessaires en s'adressant à la banque.

Bureau de la Banque d'épargne } et de Prévoyance au chien } C. H. GATES, Trésorier. d'or, près de la poste. Québec, 30 juin 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Messire PIERRE ROY, curé de Charlebourg, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent, de payer sous le plus court délai entre les mains des soussignés exécuteurs testamentaires.

ANTOINE PARANT, Ptre. GÉRALD LORANGER, Ptre., BAZILE ROY. Québec, 23 juillet 1847. 3s

Le soussigné donne avis au public qu'il vient d'obtenir des lettres-patentes qui lui assurent le privilège de faire seul la pêche pendant quatorze ans du maroulin et de tout autre poisson dans le fleuve St. Laurent, à l'aide d'une machine par lui inventée pour cette fin, dont modèle a été déposé dans les archives provinciales;

En conséquence toute personne qui sera coupable de contrefaçon envers le soussigné, sera poursuivie avec toute la rigueur de la loi. L. LEMOINE, bte Québec, 23 juillet 1847.

M. J. M. PERKINS, professeur de Gymnastique et accordeur de Pianos, se trouve à toute heure du jour, à l'Hôtel de Russell. Québec, 2 juillet 1847.

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre la succession de feu M. FRANÇOIS LAURENCELLE, en son vivant menuisier de la Pointe-Lévy, sont priés de les faire sans délai au Notaire soussigné, afin de les entrer dans l'Inventaire; et ceux qui doivent à la dite succession sont aussi priés de payer immédiatement au soussigné chargé de régler les affaires d'icelle.

F. L. GAUVREAU, 4c-25m Notaire Québec, 14 juillet 1847.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3e juillet 1847.

AVIS est par le présent donné, que les personnes étant Sujets Britanniques, qui n'ont pas obtenu de terres du Gouvernement, pourront, en vertu de la 2e Classe de l'Acte des Terres, 4 et 5 Victoria, Chapitre 100, en obtenir des octrois de cinquante acres, dans le Township de Whitworth et son augmentation qui se trouvent, dans le Comté de Rimouski, au Sud du Fleuve St. Laurent. B. C. à prendre sur les lots alors disponibles, situés sur le Chemin du Portage de Témiscouata, et ce aux termes et conditions énoncés en l'avis émané pour de semblables octrois, sur le Chemin Kempt, et publié sous la date du 7 mars 1845, dans le Canada Gazette, le Québec Gazette de Neilson, le Canadian, et le Québec Mercury.

Toute particularité ultérieure requises pourront être obtenues de l'Agent local, PIERRE GAUVREAU, Ecuier, à Rimouski, qui est autorisé à mettre chacun en possession du terrain qui lui sera assigné.

AVIS

AUX FAMILLES ET AUX HOTELIERS NECTAR, EAU DE SOUDE, BIÈRE DE GINGEMBRE, BIÈRE DE RACINES DE SALSEPAREILLE OU ROOT BEER, EN QUARTS ET EN BOUTEILLES.

PETITE BIÈRE D'ÉPINETTE DOUBLE, SIROP DE CITRON, AU GALLON ET EN BOUTEILLES. SIROP DE SALSEPAREILLE. ESPRIT D'ÉPINETTE, AU GALLON ET EN BOUTEILLES. POUDRES DE SOUDE, DE SEIDLITZ, BIÈRE DE GINGEMBRE, ETC.

A vendre à son établissement et envoyés à domicile avec ponctualité et sans délai. Par O. GIROUX, Rue St. Jean, N° 24. Québec, 11 juin 1847. 1s

VENANT D'ÊTRE REÇUES ET AVENDRE, 200 B OIETES Ferblanc à couvrir.

19 juillet 1847. E. LACROIX, Basse-Ville.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS, 60 B OIETES Chocolat

20 da Pâte de cacao 150 caisses Vin de Porto, Sherry et claret Vin de Porto et Sherry en Pipes, en octaves et en quartaux de qualité supérieure 20 caisses Genièvre Cassonade brillante 50 sacs Cifé 50 caisses Thé Twankay 100 barils de Moutarde 100 ballots de Tabac cavendish fin 200 ballots Harengs frais de Digby 500 quarts Harengs du ristems

—AUSSI— Un assortiment de peinture, de poterie et de verrerie. Québec, 9 juillet 1847. McKAY & CASSELS.

Les soussignés offrent à vendre :

QUELQUES caisses de SOULIERS DE CAOUTCHOUC brevétés Quatre do do do communs G. & H. GIBSONE. Québec, 7 avril 1847.

VENTES PAR ENCAN.

Vente du matin.

FARINE. Seront vendus pour le compte des intéressés, aux magasins des soussignés, JEUDI le 29 courant:—

Moulins de 201 QUARTS de farine Kildale qui vient d'être reçue de Montréal

29 quarts farine d'avoine, légèrement endommagée La vente à SEPT heures précises du matin GILLESPIE GREENSHIELDS & Co. Québec, 28 juillet 1847.

Seront vendus JEUDI prochain, le 29 courant, aux magasins des soussignés, à DEUX heures, Pour le compte de M. S. ALCOCK:

45 PANIERS de POTERIE, consistant en Bols à lait, Vases de nuit, Tasses et Soucoupes, Sucriers, Assiettes, etc., etc., qui se débarrassent du "Sarah," de Liverpool.

—AUSSI— 30 tonnes Mélassa 15 tonnes } cassonade brillante 25 quarts } 20 quarts Sucre brun bûlard 20 do Whiskey 50 do Vinaigre 8 quarts Huile d'olive 23 barils Tabac 10 boucous Tabac en feuilles de Haut-Canada 5 do do de la Virginie Honey dew 50 1/2 boîtes de magasin 20 douz. Ficelle de magasin 20 caisses Saucés 10 do Verrerie, carafes, grands et petits verres 150 boîtes Vitres 10 barils Mastic 20 quarts Huile d'olive 10 sacs Plume 77 do Biscuit du "Sesostri" 50 quarts du "Lady Milton," 5000 sacs à grain DUPONT & Co. 26 juillet 1847.

SURPLUS DE PROVISIONS.

Seront vendus VENDREDI prochain, le 30 courant, aux magasins de MM. FEMBERTON BROTHERS, rue St. Pierre. Les provisions de surplus qui suivent:—

32 SACS } 11 quarts } Biscuits } par Solway 2 tierces } 8 sacs farine } par Mary Brack 2 do de maïs } 7 do biscuits } 25 quarts à eau } 2 bateaux de sauvetage, au Cul-de-Jac et sur le quai du steamboat 4 bouées de sauvetage

La vente à DEUX heures P. M. F. SIEFFARD, E. & C. 28 juillet 1847.

Seront vendus sans aucune réserve VENDREDI le 30 juillet courant aux magasins de M. D. Fraser qui des Indes, une grande quantité d'effets de divers navires naufragés, consistant en:

9 ANCREs de 20 quintaux et au dessous 4 cable-chânes 20 brasses de 1 1/2 pouce 90 1/2 130 brasses 12 quintaux de petites chaînes voiles de hune etc 10 ou 12 voiles 5 grilles 10 ou 11 tonneaux d'agrès fixes mobiles et Un guideau à patente complet, pour un navire de bonne grandeur Une cambuse complète do do 5 tonneaux de chevilles qui méritent l'attention de forgerons, des constructeurs de vais et de navires Une quantité de fer forgé et de fonte Une grande quantité d'excellentes poules et une variété d'autres articles. —AUSSI— Une chaudière à vapeur de la contenance de 150 à 200 gallons, propre à un chantier à navires et à d'autres objets. La vente à DEUX heures. DUPONT & Co. 28 juillet 1847.

Seront vendus par encan MARDI prochain, 3 août, à DEUX heures aux magasins des soussignés. Pour le compte des intéressés.

2289 BARRES } ser bien assorti, 101 paquets } rond, plat et ca.

12 barils } plomb de chasse assorti 658 sacs } 3 caisses Cuivre en feuilles 150 boîtes Tôle 40 do Ferblanc 2 barils Clous 13 do Peinture 1 rouleau Tuyaue de plomb de 3 pouces —FT— 3 Cables—Chânes

Québec, 28 juillet 1847. DUPONT & Co

99ÈME MONTAGNARDS ÉCOSSAIS.

A vendre au magasin du Quartier-maître, caserne des Jésuites. 400 uniformes complets de soldats —AUSSI— 10 jeux d'outils de pionniers consistant

National Loan Fund Life Assurance Society.

(Société Nationale d'Assurance sur la Vie et de Fonds de Prêt).

26, CORNHILL LONDRES.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU PARLEMENT.

PARMI les avantages qu'offre cette institution sont les suivants: La garantie d'un grand capital souscrit, en outre de l'accumulation, de primes.

Le bénéfice particulier que l'assuré trouve dans le principe du département de prêt.

La permission de voyager étendue et libérale. Toute assurance souscrite après l'échéance de chaque prime sera la police soit renouvelée.

Le paiement des primes annuellement ou semi-annuellement.

La société étant fondée sur le principe de l'association mutuelle et par actions, les assurés peuvent participer à ses profits, dont les deux tiers sont annuellement divisés entre eux.

La société n'a rien à faire avec les assurances maritimes ou contre le feu.

BUREAU LOCAL DE QUEBEC. HENRY LE MESURIER, ECR. HON. LOUIS PANET.

HON. JAMES GILLESPIE, ECR. HON. LOUIS MASSUE. HENRY BURSTALL, ECR.

EXAMINATEUR MÉDICAL. JOS. MORIN, M. D. GÉRANT ET AGENT. WESTON HUNT, ECR.

BUREAU—QUAL DE HUNT, BUREAU LOCAL DE MONTREAL. HON. JNO. DUNSCOMB, PRÉSIDENT.

BENJ. HOLMES, ECR. C. H. CASTLE, ECR. A. LA ROCQUE, ECR.

STEWART DERRISHIRE, ECR. W. WORKMAN, ECR. GEO. ET. CARTIER, ECR.

MÉDECINS. S. C. SEWELL, M. D. HECTOR PELTIER, M. D. SOLICITEUR. JOHN ROSE, ECR.

GÉRANT. F. CAMPION, ECR. BUREAU—N. 11 RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER. BRANCHE DES ÉTATS-UNIS.

BUREAU—74 Wall-Street, New-York. HON. J. LEANDER STARR, Agent Général.

E. T. RICHARDSON, ECR. Teneur de comptes général. On peut obtenir (gratis) des Prospectus contenant ses taux d'Assurance et autres informations, en s'adressant à tout Agent de cette Société.

Le comité provisoire de la Banque de District de Québec ne doit pas être considéré comme le premier versement sur les actions souscrites ne sera point demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu.

ACADEMIE MERCANTILE, N° 1, Rue d'Angillon, (Haute-Ville). ENSEIGNEMENT ANGLAIS.

MONSIEUR NETTLE prend la liberté d'informer ses amis et le Public en général, qu'en conséquence du départ de plusieurs de ses élèves, il se propose de donner des leçons particulières de la langue anglaise.

CONDITIONS. Classe Senior, (y compris le Français par un professeur de cette langue) Par quartier £2 0 0. Classe Junior, do do 1 10 0. Navigation, do do 1 0 0.

SOURCES DE ST. LÉON. L'HOTEL des Sources de St. Léon, est maintenant ouvert pour la réception des Dames et Messieurs qui désirent les visiter.

AVIS. TROUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu M. François Elot Alias Julien, menuisier, de Québec, sont priés de les présenter sans délai au notaire soussigné pour être entrées dans l'inventaire, et ceux qui peuvent avoir à la dite succession sont pareillement priés de payer au soussigné chargé de régler les affaires d'icelle.

MME Drysdale annonce respectueusement qu'elle se propose de ouvrir une Ecole le DIX mai, dans la maison n° 13, rue Hope.

PERDU. VERS le 25 juin à la Grosse-Île une peniche appartenant au navire Sobran, elle est bordée à Port-Croix et peinte couleur de plomb.

AVIS. TROUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu M. François Elot Alias Julien, menuisier, de Québec, sont priés de les présenter sans délai au notaire soussigné pour être entrées dans l'inventaire, et ceux qui peuvent avoir à la dite succession sont pareillement priés de payer au soussigné chargé de régler les affaires d'icelle.

MME Drysdale annonce respectueusement qu'elle se propose de ouvrir une Ecole le DIX mai, dans la maison n° 13, rue Hope.

AVIS. TROUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu M. François Elot Alias Julien, menuisier, de Québec, sont priés de les présenter sans délai au notaire soussigné pour être entrées dans l'inventaire, et ceux qui peuvent avoir à la dite succession sont pareillement priés de payer au soussigné chargé de régler les affaires d'icelle.

MARCHANDISES, Etc.

Grande réduction dans le prix des Chapeaux

MAGASIN DE CHAPEAUX DE LONDRES

EN GROS ET EN DÉTAIL,

12, RUE BUADE, QUÉBEC.

W. S. HENDERSON & Co. n'ayant tenu chez MM. Gibson, leurs importations de chapeaux de l'étranger, personnellement en Europe l'automne dernier, par W. S. Henderson l'un d'eux, offrent maintenant au public, en détail, au prix de la vente en gros, 200 douzaines de chapeaux communs, moyens et supérieurs, de soie et de castor, consistant en formes à la Prince Albert, de Bruxelles et à la Louis-Philippe, ainsi que des divers goûts récemment adoptés par la principale noblesse d'Angleterre et de France, variés en prix depuis 25 jusqu'à 200.

Leurs meilleurs chapeaux anglais et français, article qu'ils n'offrent jamais en vente à l'étranger, seront trouvés supérieurs à tout ce qui a jamais été offert en ce genre à Québec.

Toutes les marchandises pourront être renvoyées huit jours après la vente si elles ne conviennent pas. POINT DE SECOND PRIX. 12 avril 1847.

PIANOS. A VENDRE par le soussigné, un assortiment de pianos supérieurs, Pianos, Grands pianos carrés, etc., variant en prix de 200 à 400. Ceux qui désirent en acheter sont invités respectueusement à les inspecter avant d'aller ailleurs.

RICHARD OWEN. No. 11 rue St. Stanislas. Dans la maison occupée ci-devant par W. Bowles, facteur de pianos. Québec, 7 Juin 1847.

PEINTURES, VERNIS ETC. A vendre par les soussignés: PEINTURE en boîtes de ferblanc de 20 lbs, 14 lbs et 7 lbs chaque. blanche, rouge, jaune, orange, bleu et noir.

VERNIS pour les peintures et les carreaux, Japon, copal, à carrosse et body. Vernis noir impérial à l'usage des navires, —AUSI—

100 boîtes de bleu RYAN BROTHERS & CHAPMAN, 25 juin 1847. 37 rue St. Pierre.

A VENDRE. FLEUR fine et supérieure. Quelques Tierces de jambons fraîchement débardés.

Quelques quintaux de biscuit RYAN BROTHERS & CHAPMAN, 25 juin 1847. 37 rue St. Pierre.

CUIR d'une qualité supérieure, de la TANNERIE DE LORETTE. LES soussignés reçoivent des approvisionnements réguliers de l'établissement ci-dessus, et offrent en vente, à des conditions avantageuses:

4,000 côtés Cuir à Semelle, de pesanteurs assorties, manufacturés par 1,500 côtés de à Harnais, F. Freeman, 1,000 do do à Souliers sur-toutures, d'après la Patente de Parnival.

200 douz. Peaux de Veau, P. LANGLOIS & SON. 12-15 4 février 1847.

TAPISSERIE. A vendre par les soussignés: 200 PIÈCES Tapissierie. FRECHETTE & FRERE, Librairie Canadienne rue La Montagne N° 13. 18 juin 1847.

LIVRES DE COMPTES. LES soussignés viennent de recevoir un assortiment de Livres de comptes qu'ils vendront à bas prix.

FRECHETTE & FRERE, Librairie Canadienne rue La Montagne N° 13. 8 juin 1847.

A Vendre par le Soussigné, 800 PAQUETS de Hareaux de Chêne. LOUIS CARRIER. Pointe-Lévy, 17 mars 1847.

A VENDRE, Par les soussignés: SIX BALLOTS Fil à Saumon (meilleure qualité).

10 dito Fil à Loup-Marin 2 dito Fil à Hareaux 1 dito Lignes à Cordons, qualité supérieure 2 dito Lignes à Mouras 10 dito Peaux de Mouton (Bazils) 2 dito Ruisse à Chaloupe de Filet

200 caisses Chapeaux Satin, depuis 75¢ à 200. Peintures assorties, Huile de Lin, Térébenthine Clous et Vitres. LES SOUSSIGNÉS ACHETENT DES SCRIPS. PELLETIER ET FRECHETTE. Québec, 12 avril 1847.

AVIS. LE soussigné, agent pour STEPHENS, YOUNG et Cie de Montréal, offre à vendre à ses magasins qui forment le coin de la rue Arthur et de la rue de J. B. F. Lane, et joignant les magasins de Messieurs J. W. Leyscraft & Co.

Lard mess, Prime mess et Prime Suif Tabac de différentes qualités Fromage, lard Rhum et, vins forts Un assortiment général de thés Fleur américaine et canadienne supérieure et fine, aussi farine extra.

JOHN M. YOUNG, Agent. Québec 21 mai 1847.

AVIS. LE soussigné vient d'ouvrir son établissement de voiler, rue St. Paul, au-dessus de la manufacture de Vinaigre de M. Quirouet. Il prend la liberté d'offrir ses services en cette qualité aux constructeurs, aux capitaines de navires, ainsi qu'au public en général; il ose espérer par son assiduité et les soins qu'il donnera à ses affaires, mériter une part libérale de l'encouragement public.

RAYMOND BLAKISTON. Québec, 21 mai 1847.

A VENDRE. QUELQUES centaines de sacs de Sel pour le beurre. SHARPLES, WAINWRIGHT & Co 13 juillet 1847.

PAPIER. A vendre par les soussignés: 200 RAMES de papier commun pour les écoles, à bas prix. FRECHETTE & FRERE, Librairie Canadienne rue La Montagne N° 13. 18 juin 1847.

MM. WILLIAM BENJAMIN & CIE. DE MONTREAL.

Marchands-Tailleurs et Fournisseurs de Vêtements de tous genres.

PRENNENT la liberté de prévenir les militaires et le public de Québec qu'ils ont loué le magasin situé au coin de la rue St. Jean et de la rue St. Louis, pour y établir un magasin de vêtements de tous genres, et qu'ils ont ouvert le susdit établissement au commencement de Mai avec un assortiment supérieur très étendu et entièrement nouveau de vêtements de tous genres, et qu'ils ont acquis à Montréal une célébrité bien connue. Ils se proposent aussi de tenir un grand assortiment de CHEMISES, Faux-cols, Cravates, Cols, Manchons, Agrafes, Sacs de voyages, Gants, et de tous les autres articles portés par les Messieurs.

W. B. & C. préfèrent qu'ils ont un assortiment supérieur de drap de l'étranger, Cadaires, Doucines, Vestings etc., etc., et qu'ayant engagé un chef ouvrier tailleur expérimenté ils sont en état de fournir toute espèce de vêtements, avec une économie de près de 25 pour cent, et ils espèrent gagner la confiance publique en fournissant le bon.

Le sont agents pour les habits imperméables de Melrose, manteaux, appareils de sauvetage etc. Québec, 9 juin 1847.

MARCHANDISES, Etc. GLACE. LES personnes qui désirent faire délivrer chaque matin de la GLACE à leur domicile ou à leur bureau voudront bien laisser leurs noms chez le soussigné aussitôt que possible. La quantité fournie sera à peu près de 10 livres par jour à six piastres par saison.

Les Confiseurs, les Hôtelliers, les navires et les steamers pourront aussi être approvisionnés. Afin de pouvoir garantir une quantité suffisante durant l'été le nombre des commandes sera limité. J. MUSSON & Co. Québec, 6 mai 1847.

CHAPEAUX NOUVEAUX. LE soussigné informe respectueusement le public qu'il a reçu par le Lady Seaton de Londres, un assortiment complet de chapeaux choisis et de goût, de style et costur, pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants de toutes sortes (Riding Hats).

Boîtes à chapeaux en cuir, supérieures. Brosses de crin et velours, pour chapeaux. G. E. GARATTY. Québec, 3 juin 1847.

LAMPES! LAMPES! LE soussigné vient de recevoir directement de New-York, et offre à vendre un assortiment splendide et riche de Lampes de cheminée, de table et de plafonds, complètes avec globes et cheminées.

Globes de lampes, verres et modèles. M. BALZARETTI. Québec, 12 juillet 1847.

TAPISSERIE. LE soussigné vient de recevoir et offre en vente à bas prix: Une quantité de tapisseries de dessins variés.

B. COLE, E. & C. Québec, 4 juin 1847.

CUIR. Débarquement actuellement et à vendre, UN assortiment supérieur de Cuir anglais, Veau, Kippis, Corbeau, etc., etc.

RYAN BROTHERS & CHAPMAN, 25 juin 1847. 37 rue St. Pierre.

A VENDRE. VINS supérieurs de Port et Sherry, venant de Leith, en pipes, quartaux et octaves.

Casecannade brillante 100 Boites tabac 50 Sacs café 50 Boites thé twankay 200 Boites Hareaux faits de Dighy

—AUSI— 600 Quintaux de biscuit. MCKAY & CASSELS. Québec, 21 mai 1847.

LE soussigné a reçu (par les navires Sophia et Moffat, Ocean Queen et autres) et offre à vendre à la Pharmacie de Québec, (Québec Dispensary), un assortiment très choisi de Flacons d'odeur à toilette, Brosses, Peignes, Parfumerie, Savons de toilette, etc., etc.

—AUSI— Graines de fleurs de jardins et des champs garanties de 1846. G. G. ARDOUIN, Chambriste et Décorateur. Au coin de l'administration et de la rue Hope. N. B.—Il attend maintenant par le Lady Seaton, un assortiment de drogues de première qualité et de remèdes à patente.

G. G. A. Québec, 21 mai 1847.

A VENDRE, 250 BOITES Thé Noir 50 paquets Vitres de Cruesglass 500 boîtes et demi-boîtes Vitres commodes de grandeurs assorties

40 quarts Verre 60 barils Peintures bleue et verte 2 boîtes Tapis 6 caisses Capucines 45 caisses Vins, Rouge, Hermitage, et Claret et Mergaux

80 quarts Huile de Baleine et de Morue 90 boîtes Cordages de grosseurs assorties 90 quarts Traite saumonnée, Morue, Harrez et Poisson mariné 1000 quintaux Morue sèche et Morue Saint Pierre

1200 barils Blanc de plomb 1800 boîtes Savon de Liverpool G. O. BURNS SYMES & Co, Québec, 12 février 1847. rue Saint-Pierre.

CAFÉ. A vendre par les soussignés: 900 SACS d'une qualité supérieure et qui viennent d'être débarqués Ez Héro, de Rio Janeiro, en droite ligne.

PICKERSGILL, TIBBETS & Co., rue Dalhousie. Québec, 16 juillet 1847.

MAINTENANT A VENDRE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, INSTRUCTIONS EN FORME DE CATECHISME AVEC PRIÈRES NOUVELLES POUR LE JUBILÉ

Accordé par N. S. P. le Pape Pie IX, par ses Lettres Apostoliques du 29 Novembre 1846, et par le Mandement de Mgr. l'Archevêque de Québec à l'occasion du Jubilé. CET OUVRAGE EST PUBLIÉ AVEC APPROBATION DE MGR. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. FRECHETTE & FRERE. Québec, 30 avril 1847.

les cités de l'Union ainsi qu'à des hommes de réputation auxquels nous renverrons avec plaisir.

C'est la meilleure médecine connue pour se garantir de la maladie. Elle a sauvé la vie sans aucun doute à plus de 5,000 ENFANTS LE PRINTEMPS DERNIER; en extirpant la cause de la maladie et en les préparant pour la saison d'été.

FIÈVRE DE NAVIRE. Il ne peut plus y avoir le moindre doute que cette maladie est contagieuse et qu'elle se répand rapidement dans le pays. Il est du devoir de chaque personne ainsi que des autorités de s'en garantir autant que possible.

La Salsepareille du Dr. Townsend, empêchera cette maladie. Si le sang est pur et sain il est impossible d'être attaqué de cette maladie ou de toute autre.

Officiers des États-Unis. Le capitaine G. W. McLean de la Marine des États-Unis et membre de la Législature du New-Jersey nous a complaisamment envoyé le certificat suivant. Il parle solennellement pour lui-même.

Il y a un an j'ai été attaqué de la Grippe (Influenza) et mon système tout entier en demeurant dans l'état le plus faible. On m'engagea de essayer la Salsepareille du Dr. Townsend, et après en avoir pris deux ou trois bouteilles, je fus très soulagé et que j'attribue entièrement à la dite Salsepareille. J'ai continué à en prendre et je trouve que mon état s'améliore de jour en jour. Je pense qu'elle m'a sauvé la vie et ne voudrais m'en passer sous aucun prétexte.

G. W. McLEAN, ci-devant de la M. des E. U. John Jackson, écrivain, Éditeur du Railway Republican, a publié le certificat ci-dessus avec les remarques éditoriales suivantes:—

Les succès de la préparation de Salsepareille du Dr. Townsend paraît être de caractère le plus extraordinaire. Nous publions aujourd'hui en sa faveur deux certificats; l'un de la part du capitaine McLean, de cette ville, et de la part de Mr. White de Staten Island, qui est bien connu à Albany. Les capitaines McLean et White ont tous deux été atteints de la dite maladie, et ont été guéris par la dite Salsepareille. Des hommes aussi intelligents que ceux-ci ne pourraient pas autant se qu'ils se croiraient pas le mériter entièrement.

SCROFULE GUÉRIS. Ce certificat prouve de la manière la plus conclusive que cette Salsepareille exerce le contrôle le plus complet sur les maladies du sang les plus invétérées. Trois personnes guéries dans une maison est un fait qui n'a pas de précédent.

TROIS ENFANTS. Au Dr. Townsend.—Cher Monsieur: J'ai le plaisir de vous annoncer que trois de mes enfants ont été guéris de la Scrofule par l'usage de votre excellente médecine. Ils étaient atteints de cette maladie depuis leur naissance, et n'avaient pu être guéris par les autres remèdes; mais par votre système, que ces maladies soient ou non le résultat ou la cause occasionnelle par l'irrégularité, par accident ou par indisposition.

Rien ne surprend plus que les effets rapides qu'opère ce remède dans la rénovation du corps humain. Les personnes toujours faibles et fatiguées et qui ne prennent de l'énergie sous son influence. Il combat de suite le nature épuisée du système humain qui est la principale cause de la stérilité.

On ne s'attendra pas à ce que dans des cas d'une nature aussi délicate nous oserions exposer les certificats des cures opérées; mais nous pouvons affirmer à ceux qui sont atteints de ces affections que des centaines de cures nous ont été rapportées. Nous pourrions citer même plusieurs familles qui avaient été privées d'enfants jusqu'à un moment où elles firent usage de la médecine en question et qui après en cure à de très-sains.

Au Dr. Townsend.—Ma femme était gravement affectée de faiblesse générale et de débilité, souffrant continuellement de douleurs et d'affaiblissement, de chutes et d'autres maladies et ayant eu connaissance d'occasions dans lesquelles votre médecine avait opéré de grandes cures, et apprenant de plus qu'on la recommandait à des cas semblables à ceux que j'ai mentionnés, je me procurai la dite médecine et l'ai prise. L'usage de votre remède a suivi les indications que vous me donnâtes. En peu de temps ses maladies disparurent et elle fut rendue à la santé. Reconnaisant pour le bien qu'elle a éprouvé, j'ai le plaisir de témoigner ma satisfaction et de recommander votre médecine au public.

M. D. MOORE, au coin des rues Gand et Lydius. Albany, 17 août 1844.

AUX MÈRES ET AUX DAMES MARIÉES. Cet extrait de Salsepareille a été préparé expressément pour les maladies des femmes. Nulle femme qui a raison de croire qu'elle approche de l'âge critique du "retour" ne devrait négliger d'en faire usage; car c'est un moyen efficace de se garantir des nombreuses maladies horribles qui menacent les femmes à cette époque de la vie. On peut même reculer cette période de deux ou trois ans par l'usage de cette médecine. Celles qui arrivent à l'âge de puberté n'en ont pas moins besoin car ce remède est éminemment propre à aider le travail de la nature en ravivant le sang et en donnant de la vigueur au système. En vérité cette médecine est d'un prix inestimable dans toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

Elle donne du ton à tout le système, renouvelle d'une manière permanente l'énergie naturelle en chassant les impuretés du Sang.—Sans stimuler active le système pour produire une relaxation subséquente, c'est-à-dire qu'on fait usage de médicaments ordinairement employés dans des cas de faiblesse et de maladies des femmes.

DYSPEPSIE. On n'a jamais découvert de fluide ou de médecine qui ressemble autant au jus gastrique ou à la salive dans sa faculté de décomposer les aliments et de donner de la force aux organes digestifs que cette préparation de Salsepareille.

DÉPARTEMENT DES BANQUES, Albany 10 mai 1845.

Au Dr. Townsend.—Monsieur: J'ai été affligé depuis plusieurs années de Dyspepsie dans ses phases les plus dures, accompagnée d'agréable d'estomac, de perte de l'appétit, de chaleurs intestinales et d'une grande aversion pour toute espèce d'aliments et pendant des semaines entières je ne pouvais garder dans l'estomac le peu de nourriture que je pouvais prendre, qu'une très faible partie. J'ai essayé les remèdes ordinaires mais presque sans effet.

On m'engagea, il y a deux mois environ, à essayer de votre Extrait de Salsepareille moi je dois ajouter que j'y avais bien peu de confiance; mais après en avoir pris six ou sept bouteilles, je retrouvai mon appétit, les brûlements d'entrailles cessèrent entièrement, et je désire en recommander vivement l'usage à ceux qui ont souffert comme moi. Votre etc.

W. W. VAN ZANDT. PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Va le débit étendu et le succès incomparable de cette médecine, des personnes sans principe ont copié les étiquettes et mis des médecines dans des bouteilles semblables. Veillez à ce que chaque bouteille porte la signature écrite de S. P. TOWNSEND.

A vendre, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES, HALL MÉDICAL, (Medical Hall), Place du Marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON & Co, Québec, Québec, 5 juillet 1847.

Plus de 3000 atteints de Rhumatisme chronique 2000 de Dyspepsies 400 de Débilité générale et manque d'énergie

7000 de Diverses maladies des femmes 2000 de Scrofules 1500 de Maladies de foie 2500 de Maladies des reins et d'hydropisie

3000 de De consommation. Et des milliers de cas de maladies du sang, savoir: Élécrés, Éréthés, Boutons au visage etc., ainsi que de nombreux maux de tête, douleurs des côtés et de la poitrine, affections spéciales etc., etc.

Ceci paraît incroyable, nous en sommes certains, mais nous avons des lettres de médecins et de nos agents de toutes les parties des États-Unis nous informant de différentes cures. R. Van Buskirk, écrivain, l'un des droguistes les plus respectables de New-York, N. J. nous apprend qu'il peut révoquer à plus de 50 cas dans cette ville seulement. Il y a des milliers de patients guéris dans la cité de New-York, et de centaines à Albany et dans toutes

les cités de l'Union ainsi qu'à des hommes de réputation auxquels nous renverrons avec plaisir.

C'est la meilleure médecine connue pour se garantir de la maladie. Elle a sauvé la vie sans aucun doute à plus de 5,000 ENFANTS LE PRINTEMPS DERNIER; en extirpant la cause de la maladie et en les préparant pour la saison d'été.

FIÈVRE DE NAVIRE. Il ne peut plus y avoir le moindre doute que cette maladie est contagieuse et qu'elle se répand rapidement dans le pays. Il est du devoir de chaque personne ainsi que des autorités de s'en garantir autant que possible.

La Salsepareille du Dr. Townsend, empêchera cette maladie. Si le sang est pur et sain il est impossible d'être attaqué de cette maladie ou de toute autre.

Officiers des États-Unis. Le capitaine G. W. McLean de la Marine des États-Unis et membre de la Législature du New-Jersey nous a complaisamment envoyé le certificat suivant. Il parle solennellement pour lui-même.